



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 15 octobre 2025

La Cinémathèque française adopte de nouveaux statuts : une gouvernance modernisée, paritaire et intégrant l'État

Lors de son Assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2025, la Cinémathèque française a adopté, à plus de 83% des voix, de nouveaux statuts, engageant une évolution significative de son fonctionnement et de sa gouvernance.

Cette transformation, la plus importante depuis 2003, inscrit résolument l'institution dans la modernité tout en respectant son ancrage associatif et sa vocation d'intérêt général. Elle répond également à une volonté partagée d'assurer une gouvernance plus équilibrée entre partenaires publics et privés.

Un nouveau cadre, moderne et équilibré

Les nouveaux statuts traduisent une évolution en profondeur :

- **L'État** affirme son rôle de principal partenaire public, accédant formellement au **Conseil d'administration**, où il dispose désormais d'un siège parmi les dix-neuf membres. Cette nouvelle représentation s'ajoute à celle déjà existante des **quatre personnalités qualifiées** nommées par le ministère de la Culture et au rôle de « Commissaire du Gouvernement » du CNC.
- **Un engagement structurant en faveur de la parité et de la diversité** est inscrit dans la gouvernance, avec l'élection des administrateurs en binômes mixtes et une stricte parité imposée au sein du Bureau.
- La mission d'intérêt général de la Cinémathèque est réaffirmée, ainsi que son rôle central dans la **préservation du patrimoine cinématographique et son rayonnement international**.
- Une **charte de déontologie** encadre désormais les conflits d'intérêts et les obligations de confidentialité, dans un souci de bonne gouvernance.

Un nouvel élan pour l'institution

Au-delà d'une simple mise à jour statutaire, cette réforme traduit une volonté partagée de mieux structurer la gouvernance de l'institution, en lien étroit avec ses partenaires publics, notamment le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le ministère de la Culture.

Elle accompagne la Cinémathèque dans sa démarche d'ouverture et la tourne résolument vers l'avenir.

Le nouveau dispositif entrera pleinement en vigueur à l'issue de l'Assemblée générale électorale du 29 juin 2026.

[je télécharge le PDF](#)

Grands mécènes de la Cinémathèque française



CHANEL



NETFLIX

CONTACT PRESSE LA CINÉMATHEQUE FRANÇAISE

Elodie Dufour – Directrice des relations extérieures - e.dufour@cinematheque.fr - 06 86 83 65 00